

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP08402025S0037

Commune de Bonnieux

date de dépôt: 08/07/2025

demandeur: INDIVISION PITON représentée par Madame PITON Emmanuelle pour : Réfection de toiture et régularisation terrasse et surface de plancher
adresse terrain: LES MOUTONS
84480 BONNIEUX

Affaire suivie par :
Rachel Vilela

INDIVISION PITON représentée par Madame
PITON Emmanuelle
12 montée Haute Bise
73000 CHAMBERY

Madame,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires. En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 03 NOV. 2025

Le maire, Pascal RAGOT

Adjoint délégué
M. Yannick MEYSSARD

